

CHARTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

du « PRIX YVELINES ENVIRONNEMENT » 2020 pour le développement durable

Le « Prix Yvelines Environnement » 2020 s'inscrit dans le cadre de la démarche RSE déployée par les entreprises des Yvelines pour mettre en valeur leurs actions engagées afin de limiter l'impact de leurs décisions et activités sur l'environnement.

Les participants au « Prix Yvelines Environnement » 2020 s'engagent à respecter la chartre « Impact Environnemental » :

Imaginer des solutions nouvelles permettant de réduire l'impact environnemental de leurs activités, de leurs décisions ;

Mettre en œuvre de façon pérenne des technologies de traitement et/ou d'élimination des produits nuisibles à l'environnement : déchets, polluants de l'eau, de l'air, du sol... ;

Promouvoir par tous moyens adaptés les processus et techniques développés dans leur entreprise pour la protection de l'environnement ;

Anticiper lors des études de produits et de processus la réduction de l'impact sur l'environnement de la production de déchets, et des émissions de polluants et de CO₂ ;

Communiquer sur les dispositions mises en œuvre en faveur de la protection de l'environnement ;

Transmettre et valoriser les expériences positives de l'entreprise en matière de protection de l'environnement.

Contacts :

CCI Versailles-Yvelines
Caroline Francescato
Responsable de la communication
07.87.23.36.30
cfrancescato@cci-paris-idf.fr

Yvelines Environnement
David Fieux
Vice-président
06.28.36.37.63
prix.yvelinesenvironnement@orange.fr

Conseil départemental des Yvelines
Amélie Bailleau
Attachée de presse
06.10.68.07.49
abailleau@yvelines.fr